L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No. 73. NOUVELLE-ORLEANS, DIMANCHE MATIN, 18 JUILLET 1886. 59me Année

Dufour & Donnet.
Propriétaires-Editeurs.

Entered at the Post Office at New Orleans, La., as Second Class Matter.

NOUVELLE-ORLEANS.
DIMANCHE, 18 JUILLET 1886.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

ÉDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

On s'abonne aussi à la semaine, avec les porteurs.

ÉDITION DU DIMANCHE.

Un an	$2 00

Renferme deux feuilletons.

ÉDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Trois mois	75

Renferme deux feuilletons.

☞ Pour les petites annonces de Demandes, Ventes et Locations, etc., qui se soldent au prix réduit de 10 cts la ligne, voir la 2e page.

VENTES DE DEMAIN LUNDI.

Par Hoey & O'Connor, au No. 932 rue Magazine, meubles de salon, chambres à coucher, salle à manger, montre en or et chaîne, un médaillon, argenterie, plaqué, ustensiles de cuisine, etc., à l'encan.

Par le Shérif, au No 37 rue Natchez le contenu d'un établissement de relieur.

On demande un Président soliveau.

Nous avons déjà entretenu nos lecteurs des vetos dont le Président des Etats-Unis a frappé une foule de bills de pension, basés sur des réclamations sinon ouvertement frauduleuses, au moins d'une légitimité très équivoque. Nous avons, dernièrement, raconté la singulière histoire d'un solliciteur qui était revenu quatre fois à la charge, alléguant, chaque fois, un motif différent, et, à force d'opiniâtreté, était parvenu à se faire inscrire sur le registre des pensions.

Le fait n'est malheureusement pas rare; on en cite, par centaines, qui sont tout aussi peu édifiants. Ce sont les petites misères du parlementarisme, et l'on ne les rencontre que trop souvent dans les pays où il domine.

Nous ne prétendons pas, assurément, que les législateurs soient des hommes nécessairement corrompus et qu'ils vendent leurs votes. S'ils en étaient capables, ce n'est pas dans de misérables affaires de pension qu'ils se compromettraient: elles ne peuvent rapporter qu'un bénéfice insignifiant. Le moindre politicien, dans le dernier des "wards" de l'Union, donne une plus haute valeur à sa conscience. Il fera chanter un capitaliste, presque jamais un malheureux qui compte, pour vivre, sur les quelques dollars que lui compte le Trésor de Washington.

Mais on a des amis à qui l'on tient, soit à cause des relations que vous leur a eux, soit à cause de l'influence qu'ils exercent. Ils vous sollicitent en faveur d'un vieillard, d'une veuve, auxquels ils s'intéressent; on cède par faiblesse ou par amour de la popularité. Il s'agit d'une si piètre somme! Il ne sont que quinze, vingt, même cinquante dollars versés de plus par mois qui ruineront l'Etat. On présente la réclamation, fondée ou non, au comité des pensions: le comité, qui ne connaît pas l'affaire, qui est assiégé de demandes, vous croit sur parole, pour ne pas se compromettre de vos obsessions, et voilà un pensionnaire de plusqui émarge au budget.

La réclamation n'est pas unique; il y en a cent, il y en a mille autres semblables, qui, par leur nombre seul, finissent par épuiser les fonds publics. Ce sont là des faiblesses auxquelles peut céder tel ou tel membre d'un Congrès, d'un parlement, corps multiple et, par conséquent, irresponsable.

Il n'en est pas de même d'un chef d'Etat qui a une responsabilité personnelle, qui doit, par conséquent, rendre compte au pays, de chaque dollar qui sort du Trésor. S'il a la conscience de ses devoirs, il résistera, il s'opposera à l'octroi de la pension.

Telle est, exactement, la situation de M. Cleveland vis-à-vis du Congrès, principalement vis-à-vis du Sénat, qui a conservé une majorité républicaine, si faible soit-elle et, se croit obligé, par esprit de parti, de combattre un président démocrate.

Les votes que l'Exécutif vient de lancer ont exaspéré certains représentants et certains sénateurs, qui ont attaqué, violemment, non seulement la personne du Président, mais encore la prérogative dont il est revêtu.

A cette occasion, M. Grosvenor, de l'Ohio, a exposé une singulière théorie: "Je crois, dit-il, que le Président se méprend sur la nature de ses relations avec le Congrès. J'ai lu, avec beaucoup d'attention, chacun de ses vetos. Si je comprends bien les motifs que le dirigent, il pense être obligé d'examiner minutieusement chaque bill adopté par nous. Il agit, à la Maison Blanche, comme s'il était au Capitole, et ce qu'il rejetterait comme représentant ou comme sénateur, s'il appartenait à l'une des deux Chambres, il s'imagine être en qualité de Président, en droit d'y apposer son veto."

Ce sont les propres paroles de M. Grosvenor. Il a, sans le vouloir, indiqué, avec la plus grande netteté, les droits et les devoirs du chef de l'Exécutif. M. Cleveland n'est pas une simple machine à signatures, il est responsable de tout ce qu'il sanctionne et le veto ne lui est accordé que pour couvrir cette responsabilité. Et ce que le droit de rejet qu'il possède, en vertu de la Constitution, n'implique pas le devoir d'examiner tout ce qui est soumis à son approbation ou à son improbation?

Les Pères de la République ont été inspirés et ont fait une grande chose en donnant à l'Exécutif une existence propre, indépendante du Congrès, et la prérogative du veto est peut-être la pierre fondamentale de nos institutions—les plus belles que nous connaissions.

Les accusations d'usurpation, de tentatives de coup d'Etat, qu'a formulées M. Grosvenor contre M. Cleveland, sont encore plus ridicules qu'injustes, puisque le dernier n'est reste, en définitive, au législateur, et que le Congrès a le droit de maintenir son premier vote, s'il y tient, malgré l'avis contraire de l'Exécutif. Mais il est bon, il est utile, il est salutaire, que ce dernier puisse résister aux entraînements du parlementarisme, et c'est pour cela qu'on a ajouté à ce droit l'élection populaire et l'indépendance de la Présidence. Il peut y avoir, comme en Angleterre, des rois soliveaux, parce qu'ils sont irresponsables et permanents; c'est le seul moyen de conserver à la nation sa souveraineté et la direction de ses affaires. On ne conçoit pas de Présidents soliveaux, parce que leurs pouvoirs émanent du peuple aussi bien que ceux du pouvoir législatif, et que, tous les quatre ans, le corps électoral les change à sa guise.

La théorie de M. Grosvenor nous mènerait droit au régime de la Convention, et Dieu préserve l'Union d'une pareille calamité!

Ventes de propriétés foncières faites hier, samedi, par MM. SPEAR & ECCOFFEY, encanteurs.

1° Propriété rue Robertson, entre Esplanade et Chemin de Bayou.....$1,340
2° Propriété Chemin de Bayou, entre Robertson et Villeré.....$805
3° Terrain borné par Esplanade, Chemin de Bayou, Villeré et Robertson.....$2,250
4° Ilet de terre borné par Douane, Bienville, Salemon et Napoléon.....$355
5° Portion de terre bornée par Canal, Donaldson, Napoléon et Salcomes.....$400
6° Deux terrains bornés par Quartier, Hospital, Johnson et Galvez.....$300
7° Quatre terrains bornés par Jane Alley, Palmyre, Banks et Broad.....$850
8° Onze terrains bornés par White, Palmyre, Banks et Jane Alley.....$335
9° Un ilet de terre borné par Palmyre, Banks, Jane Alley et Broad.....$45
10° Deux terrains bornés par Jane Alley, White, Palmyre et Banks.....$50
11° Un terrain borné par White, Jane Alley, Palmyre et Banks.....$25

Un avare fastueux vient d'acheter un tableau six mille cinq cents francs.

—Je vous en prie, dit-il au marchand, mettons six mille. Je suis forcé d'informer ma femme de cet achat, par dépêche. Ça fera deux mots de moins!

—Nos remerciments au *Courrier de l'Art*, revue parisienne, pour les lignes suivantes à l'adresse de l'un des collaborateurs de l'ABEILLE, que nous lisons dans le numéro du 2 juillet:

"Nous acquittons mieux qu'un devoir de bonne confraternité en signalant l'important article consacré à l'*Art* dans l'ABEILLE de la Nouvelle-Orléans du 10 juin; nous rendons l'hommage le plus mérité au rare talent de son critique d'art, M. L. Placide Canonge, un écrivain d'infiniment de goût et de non moins d'esprit, qui fait grand honneur aux lettres françaises."

Changement de local.—Ainsi qu'on le verra annoncé plus loin, M. George Tognoni vient de transférer sa confiserie de l'angle des rues Esplanade et Decatur au No 343 de la dernière de ces rues, dans la bâtisse contiguë à celle qu'il a occupée pendant quatorze années, et où la prospérité a été pour lui le fruit d'un travail incessant. M. Tognoni est justement cité parmi les meilleurs pâtissiers, les meilleurs confiseurs de la ville, et en faisant part à sa clientèle du transfert de son établissement, il met à profit la circonstance pour la remercier de son généreux patronage et lui demander de le lui continuer.

☞ Pour les petites annonces de Demandes, Ventes et Locations, etc., qui se soldent au prix réduit de 10 cts la ligne, voir la 2e page.

E. T. Walshe et W. E. Dodsworth.—Deux noms fort connus ceux-là; les noms d'hommes qui viennent de former une association pour l'exploitation d'un genre d'affaires qu'ils connaissent aussi bien, sinon mieux que quiconque: le courtage et l'agence d'assurances. Comme titres à la confiance publique ils ont à invoquer en même temps que leur honorabilité, leurs aptitudes, leurs connaissances. M. Walshe a été pendant longtemps un négociant heureux; il a rempli avec distinction les hautes fonctions de Trésorier dans l'administration municipale; a fait partie de la Direction de l'Exposition Universelle, et est actuellement du nombre de nos gouvernants les mieux intentionnés, les plus sûrs.

Pour n'avoir comme son associé joué un rôle dans la vie publique, M. Dodsworth n'en est pas moins un excellent comptable et saura se rendre digne du patronage dont on voudra bien l'honorer.

Maison E. Grunewald.—Cette maison aussi recommandable par son ancienneté que par son honorabilité, est toujours et à juste titre citée parmi les premières au Sud. Nulle autre peut-être n'a de relations aussi étendues que les siennes avec les plus grandes fabriques du monde entier. Dans ses magasins rue du Canal 127 et rue Baronne, le 20 et 22, on trouvera en vente un nombre infini de plusieurs des fabricants les plus réputés d'instruments de musique, à des prix d'une surprenante modicité.

Moulins à coton.—La machine à égréner le coton connue sous le nom de "Gullett's Improved Light Draft Magnolia Gin, Feeder and Condenser" a remporté une victoire si éclatante sur toutes celles qui lui faisaient concurrence à l'Exposition Universelle de la Nouvelle-Orléans, qu'il serait oiseux de rappeler ici les nombreux avantages qu'elle possède, alors que le souvenir du rapport du jury qui lui a décerné le prix est encore frais dans la mémoire de tous. Jamais dans notre pays, il ne s'est offert d'occasion meilleure qu'à cette fête de l'industrie de 1884-85 aux fabricants, jamais, non plus, prix n'eut été plus chaudement disputés. Il était réservé au *Gullett Gin*, à la face de tous ses concurrents d'y être honoré des récompenses les plus flatteuses. *Un diplôme* et une *médaille d'or* sont ses qualités multiples et son utilité générale. De l'avis de toutes les personnes qui ont assisté au fonctionnement du *Gullett Magnolia* Gin, vingt, même cinquante dollars versés de plus par mois qui ruineront l'Etat. On présente la réclamation, fondée ou non, au comité des pensions: le comité, qui ne connaît pas l'affaire, qui est assiégé de demandes, vous croit sur parole, pour ne pas se compromettre de vos obsessions, et voilà un pensionnaire de plusqui émarge au budget.

La réclamation n'est pas unique; il y en a cent, il y en a mille autres semblables, qui, par leur nombre seul, finissent par épuiser les fonds publics. Ce sont là des faiblesses auxquelles peut céder tel ou tel membre d'un Congrès, d'un parlement, corps multiple et, par conséquent, irresponsable.

Il n'en est pas de même d'un chef d'Etat qui a une responsabilité personnelle, qui doit, par conséquent, rendre compte au pays, de chaque dollar qui sort du Trésor. S'il a la conscience de ses devoirs, il résistera, il s'opposera à l'octroi de la pension.

Telle est, exactement, la situation de M. Cleveland vis-à-vis du Congrès, principalement vis-à-vis du Sénat, qui a conservé une majorité républicaine, si faible soit-elle et, se croit obligé, par esprit de parti, de combattre un président démocrate.

Les votes que l'Exécutif vient de lancer ont exaspéré certains représentants et certains sénateurs, qui ont attaqué, violemment, non seulement la personne du Président, mais encore la prérogative dont il est revêtu.

A cette occasion, M. Grosvenor, de l'Ohio, a exposé une singulière théorie: "Je crois, dit-il, que le Président se méprend sur la nature de ses relations avec le Congrès. J'ai lu, avec beaucoup d'attention, chacun de ses vetos. Si je comprends bien les motifs que le dirigent, il pense être obligé d'examiner minutieusement chaque bill adopté par nous. Il agit, à la Maison Blanche, comme s'il était au Capitole, et ce qu'il rejetterait comme représentant ou comme sénateur, s'il appartenait à l'une des deux Chambres, il s'imagine être, en qualité de Président, en droit d'y apposer son veto."

Ce sont les propres paroles de M. Grosvenor. Il a, sans le vouloir, indiqué, avec la plus grande netteté, les droits et les devoirs du chef de l'Exécutif. M. Cleveland n'est pas une simple machine à signatures, il est responsable de tout ce qu'il sanctionne et le veto ne lui est accordé que pour couvrir cette responsabilité. Et ce que le droit de rejet qu'il possède, en vertu de la Constitution, n'implique pas le devoir d'examiner tout ce qui est soumis à son approbation ou à son improbation?

Les Pères de la République ont été inspirés et ont fait une grande chose en donnant à l'Exécutif une existence propre, indépendante du Congrès, et la prérogative du veto est peut-être la pierre fondamentale de nos institutions—les plus belles que nous connaissions.

Les accusations d'usurpation, de tentatives de coup d'Etat, qu'a formulées M. Grosvenor contre M. Cleveland, sont encore plus ridicules qu'injustes, puisque le dernier n'est reste, en définitive, au législateur, et que le Congrès a le droit de maintenir son premier vote, s'il y tient, malgré l'avis contraire de l'Exécutif. Mais il est bon, il est utile, il est salutaire, que ce dernier puisse résister aux entraînements du parlementarisme, et c'est pour cela qu'on a ajouté à ce droit l'élection populaire et l'indépendance de la Présidence. Il peut y avoir, comme en Angleterre, des rois soliveaux, parce qu'ils sont irresponsables et permanents; c'est le seul moyen de conserver à la nation sa souveraineté et la direction de ses affaires. On ne conçoit pas de Présidents soliveaux, parce que leurs pouvoirs émanent du peuple aussi bien que ceux du pouvoir législatif, et que, tous les quatre ans, le corps électoral les change à sa guise.

La théorie de M. Grosvenor nous mènerait droit au régime de la Convention, et Dieu préserve l'Union d'une pareille calamité!

LOUISIANE.

L'Echo, Lac Charles, paroisse Calcasieu, du 17 juillet:

Nous venons de recevoir, de Webster City, Iowa, une lettre dans laquelle nous trouvons cette phrase:

"Ici le thermomètre marque 100; où en est-il, chez vous?"

Voici notre réponse.

"Nous avons deux thermomètres—l'un placé dans un endroit frais, dans un coin de notre premier bureau; le plus haut degré qu'il ait indiqué cette année, est 89.

L'autre est dans un second bureau exposé au soleil. A partir de midi le soleil frappe en plain sur l'appareil. Ce thermomètres n'a pas encore dépassé 94.

—Les actionnaires de la Compagnie du Puits Artesien ont eu une réunion, jeudi dernier; ils ont adopté une charte et élu MM. C. M. Richard et L. Kaufman membres de la direction—ce qui en porte le nombre à sept. La charte sera publiée la semaine prochaine. Le Dr. Kupp nous a dit que les machines ont été commandées il y a quinze jours; elles sont en route et arriveront très prochainement.

On a déjà choisi la place de plusieurs puits. On commencera les travaux aussitôt après l'installation des appareils.

—Nous avons reçu, cette semaine, un paquet contenant des épis de millet allemand; il nous était envoyé par M. H. A. Knight, du bureau de poste de Meadow. Nous y avons trouvé la note suivante:

"Je n'en ai semé qu'un petit carré comme essai, sur une terre de pinière qui n'a jamais été engraissée. Le millet s'est élevé à une hauteur de deux pieds et demi. On peut le comparer à ce que j'ai vu de mieux au Texas. Je pense que cette plante fourragère viendra à merveille dans notre pays."

—Le professeur D. H. Reese nous a montré, lundi dernier, de superbes fruits venus chez M. Aurélien Derouen, de Lacasine. Il y avait deux pêches qui avaient plus de huit pouces et demi de circonférence et une pomme de 10 pouces et demi. Les poires et les pêches mûrissent en août. C'est la première fois que les pêches portent.

—Décédé, Alexis Jonas, un vieux Français extrêmement respecté, qui a tenu pendant plus de trente ans le Ferry (bac) du Bayou des Anglais, il est mort à l'âge de 60 ans, emportant les regrets de tous ceux qui l'ont connu. M. Jonas était membre de la compagnie du 28e régiment de la Louisiane.

Le *Commercial*, Lac Charles; paroisse Calcasieu, du 16 juillet:

Nous lisons, dans la *Sentinelle* de Concordia:

"Les souffrances et la misère, dans le nord-est de la paroisse Catahoula, par suite des pluies incessantes qui se sont abattues sur cette région, sont plus grandes qu'on ne l'avait cru d'abord. C'est surtout dans la région où les terres sont pauvres et entre-coupées d'une multitude de cours d'eau, qu'elle se fait sentir.

Ces petits ruisseaux ont été changés en rivières et ont inondé les terrains environnants; les eaux ont tout emporté sur leur passage—récoltes, barrières,—et laissé la terre absolument nue. La population est travailleuse et frugale; elle aurait pu semer de nouveau si les calamités n'étaient pas survenues si tard. Elle mérite la compassion, et l'on devrait venir à son secours au milieu de sa détresse.

Le *Sugar Bowl and Farm Journal*, Nouvelle-Orléans, paroisse Ibérie, du 17 juillet:

Nous n'avons presque rien à ajouter à ce que nous avons dit, la semaine dernière, de l'état des récoltes. Le temps a été encore plus favorable, excepté dans quelques endroits où les pluies sont trop fréquentes et trop abondantes. Le travailler lourd, les cannes. Jusqu'ici, il y a un mois de retard et l'on ne s'attend pas, généralement, à des résultats semblables à ceux de l'an dernier.

Le maïs paraît avoir été considérablement endommagé, et les rapports sur le coton sont loin d'être satisfaisants. Le riz seul est magnifique.

—Récoltes de la paroisse Plaquemine—

—Sur Point Céleste, M. W. A. Rutledge a 400 acres de riz; M. R. a fait, l'an dernier, 500 barilade riz.

Les orangers sont très endommagés dans cette paroisse, par les derniers maximals temps. On dit que l'on ne récoltera pas pour un dollar d'oranges là où l'on en avait vendu 15,000, l'an passé.

L'habitation Ottowana, à MM. Bates et Hero, a 400 acres de riz. En 1885, la recolte avait été de 12 barils, l'acre.

M. D. D. Hasinger a 10 acres de cannes, 30 de maïs, 20 de riz.

—Paroisse St-Bernard—

Après avoir admiré, chez M. F. Roy, la cloche qui a sonné l'alarme à la bataille de Chalmette, en 1815, notre correspondant a visité les deux briqueteries Eagle et Roy—les seules qui restent des quinze, qu'il y avait autrefois, depuis le deuxième district de la Nouvelle-Orléans jusqu'à St-Bernard.

Voilà plus de 52 ans que M. Frédéric Roy réside sur l'habitation Laura; en voilà 48 qu'il tient la briqueterie. Il fait 5,000,000 de briques environ par an; il cultive aussi le canné.

Plus bas, M. G. E. Villeré a 50 acres qu'il cultive en jardin. Il a perdu beaucoup d'orangers par le froid du 8 janvier.

M. F. B. Fleitas a, sur Corinne, 325 acres de plant de printemps, 325 de souches, 375 de maïs et 150 de pois. Il a roulé 600 acres de cannes, en 1885, et fait 1,670,000 livres de sucre.

M. A. J. Armstrong a un moulin pour travailler et préparer la mousse; il en débite, par jour, 20 balles de 50 livres.

Il est à souhaiter que le gouvernement fasse bientôt achever le chemin qui mène des Casernes à Chalmette.

L'habitation Poydras, dirigée par M. G. E. Gillis, a 200 acres de plant, 200 de souches. On y a roulé, en 1885, 300 acres de cannes et fait 870,000 livres de sucre. 25 acres sont drainés à la tuile.

— Terre-aux-Bœufs. —

L'habitation de M. Ducros est en excellent état.

MM. Jouda frères et John Babin s'adonnent tout entiers au jardinage.

Le Dr W. C. Knight, sur l'habitation Last Chance, a 85 acres de plant, 80 de souches de première année, 45 de seconde année, 40 acres de maïs et pois mêlés et 35 acres de fèves d'engrais. On y a roulé, en 1885, 127 acres de cannes qui ont donné 265 boucauts de sucre et 275 barils de mélasse.

Sur Contreras, M. Léon Godchaux a 120 acres de plant, 50 de souches, 100 de maïs, 100 de pois. Il a coupé 9 acres d'avoine. Il a roulé, en 1885, 200 acres de cannes et fait 460 boucauts ou 275,505,000 livres de sucre.

L'habitation Olivier est en très bon état.

A la Terre-aux-Bœufs, un jardinier a expédié 34 barils de poiais de jardin pour Birmingham, Alabama, le 26 avril dernier, ainsi que des pommes de terre, le 11 mai.

MM. Lombard et Johnston, sur l'habitation Floriscant, ont 130 acres de plant, 175 de souches, 200 de maïs et pois mêlés. Ils ont fait, l'an dernier, 260 boucauts de sucre et 170 barils de mélasse.

La propriété Yelosky, dirigée par M. F. S. Généräe, a fait une année pauvre et désastreuse, cette année.

—Il s'est fait de nombreuses améliorations sur les habitations de la Louisiane.

M. W. A Shaffer, paroisse Terrebonne, a fait venir de nouvelles machines de la maison Blymyer, de Cincinnati. Elles seront placées sur les habitations Stella et Gagood. Le général A. Meyer en a commandé autant pour l'habitation Cora, paroisse Iberville.

M. Simpson Horner, même paroisse, a acheté des cylindres de 4 pieds et demi sur 25 pieds de diamètre.

M. W. Schmidt, sur Gagood, paroisse Jefferson, a fait placer des cylindres de 4 pouces et demi de long sur 26 pouces de diamètre.

—MM. Shattuck et Hoffman, qui ont acheté l'habitation Des Lignes, de M. Edouard Billan, et celle de Saul, de M. Emile Billan, ont uni les deux propriétés par un chemin de fer. Les cannes de Saul seront envoyées sur Des Lignes pour y être broyées. Les propriétaires ne comptent pas faire plus de 7,000 tonnes cette année.

Il y a aussi, sur ces deux habitations 300 acres de riz. Elles ont besoin de réparations; les tuyaux qui servaient à transporter le jus de cannes de Saul à la sucrerie Des Lignes ont crevé sous l'influence des grands froids de janvier.

Une vente d'autographes à Paris.

Le 26 juin, à l'Hotel des Ventes, Me Maurice Delestre, commissaire-priseur, a mis aux enchères une curieuse collection d'autographes, dont la plus belle pièce était une correspondance de Jean-Jacques avec Mme de Warens.

Cette correspondance était mise à prix à 2,000 francs; un amateur l'a fait monter jusqu'à 3,000 francs. A ce chiffre elle est restée entre les mains de M. Charavay.

Même sort pour l'autre pièce véritablement précieuse de cette collection: c'étaient des épîtres amoureuses adressées par Louvet de Coudrai, le célèbre auteur de *Faublas*, à la belle Madame Cholet (Lodoiska) qui était sa maîtresse et qui fut le type de *Sophie*, dans son œuvre.

Ces lettres non plus n'ont jamais été publiées. Mises aux enchères à 800 francs, elles ont été laissées à M. Charavay pour 1,120 francs: il y avait amateur à 1,100. C'est à recommencer.

Dans cette vente, ont pris place également cent cinquante lots d'autographes de toute date et de toute valeur; ils ne se sont pas mieux vendus. Voici les prix les plus forts que nous avons relevés (achats de M. Charavay):

610 francs pour une lettre de saint Charles Borromée au pape Pie V (27 novembre 1565) L'illustre archevêque est à Mantoue et s'occupe à réconcilier les Bolonais et les Ferrarais, qui veulent en venir aux mains.

200 francs pour une lettre de Bossuet à son neveu (Paris, 1er juillet 1697). Il se félicite de ce que le Roy vient de le nommer conseiller d'Etat, à son lever à Marly, "avec toutes les bontés dont Sa Majesté sçait accompagnier ses grâces." La fin de l'épître, qui a huit pages, a trait à la querelle théologique entre Bossuet et Fénelon.

475 francs pour une lettre que Mme Elisabeth, sœur de Louis XVI, écrivait à Mme de Bourbelle, le 15 juillet 1789... La princesse donne ses impressions sur la prise de la Bastille:

J'espère, dit-elle, que le mal n'est pas aussi grand que l'on se le figure. Ce qui me le fait croire, c'est le calme de Versailles. Il n'était pas bien sûr, hier, que M. de Launay (le gouverneur de la Bastille) fût pendu. On avoit pris dans la journée un autre homme pour lui.

200 francs pour une lettre de M. de Lamoignon, qui raconte (9 janvier 1709) qu'il a eu "le bonheur de voir familièrement, pendant plusieurs années, M. Vincent de Paul". Il énumère les diverses fondations de ce grand homme, il exalte ses vertus et son génie, il exprime le désir que "Sa Sainteté permette à tous les gens de bien d'honorer d'un culte public celui qu'ils reconnaissent pour un grand serviteur de Dieu et pour un grand saint".

Cette pièce fut envoyée à Rome pour servir à l'enquête ouverte par le pape à l'occasion de la canonisation de Vincent de Paul.

Notons aussi 350 francs demandés pour une lettre de Masséna; 250 francs pour une épître de Marie-Antoinette à la comtesse de Lauge: 100 francs pour un billet de Mme de Montespan; 200 francs pour une lettre de Mme de Pompadour.

Enfin, une dernière pièce, qui a une grosse valeur, est la minute d'une lettre du cardinal de Richelieu à sa nièce. Il l'engage à se retirer à Coussay, comme elle en avait manifesté l'intention. Le conseil est rédigé en ces termes:

Vous avez raison, madame, de juger qu'il n'est de bon ayant à soulager votre vieillesse, la déchargeant des grandes charges que porte la maison où vous estes. Je m'y offre et *par devoir et par inclination*; par devoir, comme tenant toute de vous et la vye et les biens, par inclination, vous assurant que celle que je me porte à moy mesme n'egaliera jamais celle que j'ay et que j'auray jusqu'au tombeau en vostre endroit. Sy ensuite de ces offres faites avec toutes franchises, vous pouvez vous résoudre à changer de demeure, ce sera le plus grand honneur qui me puisse jamais arriver, l'estimerai recevoir quant et quant une bénédiction de Dieu très singulière....."

Ce précieux document a été disputé avec énergie, il a atteint le chiffre de *douze cents dix francs*, que M. Charavay a offert. Il est probable que la pièce vaut davantage.

Dans cette vacation figuraient aussi des autographes de contemporains célèbres; quelques-uns des chiffres obtenus sont les suivants: 25 francs une lettre d'Emile Augier; 35 francs une lettre de Louis Blanc; il répond à la demande de son concours pour élever une statue à Danton. Il voudrait que Danton et Robespierre soient unis dans notre admiration et réconciliés à jamais dans notre reconnaissance!

Si l'un d'eux, dit-il, mérite qu'on lui élève une statue, l'autre le mérite également, et il ne faudrait pas que l'hommage à la mémoire de l'un pût être interprété comme une attaque à la mémoire de l'autre.

Voici encore 25 francs offerts pour une lettre d'Armand Carrel; 40 francs, une épître d'Henri Conscience; 16 francs pour une lettre de Mme de Girardin; 21 et 52 francs des lettres de Victor Hugo..... Les amateurs et les habitués de l'Hôtel Drouot trouvaient toutes ces offres bien maigres.....

Peut-on mourir de peur?

Le *Temps* du 2 juillet:

Peut-on mourir de peur? se demande le journal médical anglais *The Lancet*, à propos du cas tout récent d'une jeune femme de Keating. L'affirmative ne semble pas douteuse à ceux qui étudient la question: Cette jeune femme, voulant en finir avec la vie, avait avalé une certaine quantité de poudre insecticide, puis elle s'était retirée sur son lit, où elle fut trouvée morte au bout de quelques heures. Il y eut enquête et autopsie. L'analyse de la poudre trouvée dans l'estomac, et qui n'avait même pas été digérée, démontra que cette poudre était absolument inoffensive par elle-même, au moins pour un être humain. Et pourtant la jeune femme était bel et bien morte. Les médecins chargés de l'affaire estiment que le sujet, doué d'une nature nerveuse et d'un tempérament éminemment nerveux, a dû mourir par syncope, sous le coup de la violente émotion consécutive à l'absorption de la poudre supposée mortelle.

The Lancet rapproche de ce cas tout récent deux exemples de cruelle mystification, où la mort survint également sous le coup d'une profonde terreur.

Le premier est le cas classique d'un condamné anglais du siècle dernier livré à des médecins pour servir à une expérience psychologique, dont la mort fut le résultat. Ce malheureux avait été solidement attaché à une table avec de fortes courroies; on lui avait bandé les yeux, puis on lui avait annoncé qu'il allait être saigné au cou et qu'on laisserait couler son sang jusqu'à épuisement complet, après quoi une piqûre imaginaire fut pratiquée à son épiderme avec la pointe d'une aiguille et un syphon déposé près de sa tête, de manière à faire couler sur son cou un filet d'eau qui tombait sans interruption, avec un bruit léger, dans un bassin placé à terre. Au bout de six minutes, le supplicié, convaincu qu'il avait dû perdre au moins sept ou huit pintes de sang, mourut de peur.

Le second exemple est celui d'un portier de collège qui s'était attiré la haine des élèves nommés à sa surveillance. Quelques-uns de ces jeunes gens s'emparèrent de sa personne, l'enfermèrent dans une chambre obscure et procédèrent devant lui à un simulacre d'enquête et de jugement. On récapitula toutes ses crimes; on conclut que la mort seule pouvait les expier et que cette peine serait appliquée par décapitation. En conséquence, on alla chercher une hache et un billot, qu'on déposa au milieu de la salle; on annonça au condamné qu'il avait trois minutes pour se repentir de ses fautes et faire sa paix avec le ciel; enfin, les trois minutes écoulées, on lui banda les yeux et on le força de s'agenouiller, le cou découvert, devant le billot, après quoi les exécutionnaires lui donnèrent sur la nuque un grand coup de serviette mouillée et lui dirent, en riant, de se relever. A leur extrême surprise, l'homme ne bougea pas. On le secoua, on lui tâta le pouls. Il était mort. Mort de peur, évidemment, sous l'influence de la terrible épreuve à laquelle il venait d'être soumis.

Un écrivain, de l'école "décadente," est en train de faire une lecture publique de l'un de ses ouvrages.

Il commence ainsi la description d'une tempête:

"La mer impudique déferlait...."

Un auditeur l'interrompt:

—Impudique?.... Pourquoi cette épithète?

—Monsieur, parce que l'Océan ne saurait être continent.

De récentes expériences ont été faites à Washington pour déterminer la vitesse des signaux sur un fil télégraphique.

On a employé des instruments très exacts, et le résultat a été de fixer la vitesse d'un point à un autre à 15,744 kilomètres par seconde, ou 944,645 kilomètres par minute.

La vitesse est donc une fois le tour de la terre en deux secondes et demie.

Décédé hier soir, à 7 heures à l'âge de 22 ans, ALFRED CHARLES LEBLANC, natif de la Nouvelle-Orléans. Les amis et connaissances de la famille ainsi que ceux des familles Leblanc, Lacoste Fort et Malnoury sont respectueusement invités à assister à ses funérailles qui auront lieu aujourd'hui, à 4 heures P. M. Le convoi partira de sa dernière résidence, No 418 rue Craps, entre l'union et Français.

Société Française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle de la Nouvelle-Orléans. — Décédé hier soir, à 7 heures à l'âge de 22 ans le sociétaire ALFRED CHARLES LEBLANC, natif de la Nouvelle-Orléans. Les MM les sociétaires et spécialement ceux de la catégorie du mois de JUILLET sont priés d'assister à ses funérailles qui auront lieu aujourd'hui à 4 heures P. M. Le convoi partira de sa dernière résidence, No. 418, rue Craps entre l'Union et Français.

Par ordre du Vice Président.

J. L. REVOIL,
Faisant fonctions de Président.

L. SIMON, Secrétaire.

Décédé hier, samedi, à 6 heures un quart de l'après midi à l'âge de 42 ans. FREDERICK FARRAR. Ses amis et connaissances, ainsi que ceux des familles Livaudais, Schwegler, J. Villera, Toca et Coudrain, sont respectueusement invités à assister à ses funérailles qui auront lieu cet après midi, à 4 heures. Le convoi partira de sa dernière résidence, rue Commune, 284.

De la part de sa veuve, Adèle Duché Enoul de Livaudais.

Association de Bienfaisance des Fils de la Louisiane.—Décédé samedi 17 juillet 1886 à 7 heures P M à l'âge de 42 ans FREDERICK FARRAR natif de la Louisiane. Les officiers et les membres de l'Association sont requis de se réunir dans leur salle Dimanche 18 courant à 4 heures précises de l'après midi pour rendre les derniers hommages à la mémoire de feu leur frère.

Par ordre de,

ARMAND F. QUÉRÉ,
Président.

JOSEPH V. BOFILL,
Secrétaire aux Minutes.

PICKWICK CLUB BUILDING,
No 140 rue du Canal.

B. TREMOULET

Vend en gros et en détail VINS et LIQUEURS de toutes sortes. Comptoir-Restaurant. Service à domicile. 8 juin—1an PP

A louer ou à vendre.

UNE ferme cultivée en jardin potager en plein rapport, située à deux milles de Moss Bluff du Mississippi. S'adresser à Edouard Drouet au bureau de R Milliken 135 rue Gravier, N O 18 juillet—

Bureau de la "Importers' Bonded Warehouse Co", coin des rues Conti et Bienville — Nouvelle-Orléans 17 juillet 1886 — L'assemblée semi-annuelle des actionnaires de cette compagnie a lieu à ses bureaux, le LUNDI 26 juillet 1886 à 7 heures p m.

P. A. CONANDD,
18 juillet—7t Secrétaire.

Il est venu chez moi jadis 21 juillet 1886, à l'encognure des rues St Philippe et Dupré une vache laitière. Le propriétaire est prié de la reclamer en prouvant sa propriété et de payer les frais encourus

18 juillet 1886 BERTRAND DASTUGUE

DISSOLUTION.

LA Société existant entre BERNARD J. MEYER et H. B. GUINLE sous la raison sociale de MEYER & GUINLE est dissoute de mutuel accord. Le dernier continuera les affaires aux Nos 122 124 et 126 de la rue Gravier.

H. B. GUINLE
18 juil—2t

A LOUER—Un jardin S'adresser à l'en codgnier des rues Espagne et Dauphine.
18 juil—1t

Avis au public.

AU sujet des inconvénients que le public a subis par suite du manque de moyens de transport prompt entre Milneburg et le Fort Pontchartrain, il est informé que le service du chemin de fer des Lagunes fait partie de la responsabilité du soussigné.

Le tout conformément au cahier des charges annexé par le Conseil à la date du 22 août 1884 et déposé au bureau du Secrétaire du Conseil.

La ville se réserve le droit de rejeter les soumissions qui lui seront faites.

B. H. WATKINS,
Contrôleur par intérim.

8 juil—4t

Médaille de Première Classe DÉCERNÉE A A. & H. MYERS, de Philadelphie, Penn. pour le Schwinkili Fourrage Sec, par le Jury de l'Exposition Universelle de l'Industrie et du Centenaire de Coton.

E. VERNINS Agent,
Bureau rue Magazine 99
6 oct 85—1an Nlle-Orléans

A. BALDWIN, Président. JOHN R. HANNA, Vice-Président.

Attention! Attention!!

LA CONFISERIE DU "MINT,"

(HOTEL DES MONNAIES)

Si favorablement connue depuis quatorze ans, a été transportée au

No. 343 rue Decatur.

La confiserie est établie sur le pied moderne, avec tous les derniers perfectionnements.

M. GEORGE TOGNONI, le propriétaire, remercie le public de son bienveillant patronage; il en espère la continuation et se promet de le justifier.

Tous les ordres traversis à la confiserie seront promptement remplis.

M. Tognoni invite tout le monde à venir visiter son nouvel établissement. On y trouvera un assortiment assez complet que vaste de GATEAUX, PATISSERIES, CANDIS ET RAFRAICHISSEMENTS.

N'oubliez pas le No. 343 rue Decatur, vis à vis l'Hôtel de la Monnaie. 18 juillet—

Société d'Assistance Mutuelle de Ste Maurice. (Casernes et Versailles).

AVIS.—Les membres de cette Association ainsi que le public sont prévenus que le troisième tirage annuel des lots sur l'Aisle aura lieu à la salle de la Société rue Chartres et Barrack, LIMANCHE 18 courant, à 1 heure P. M.

Par ordre du Président.

A. SAMBOLA.
F. A. PUYAU, Secrétaire.